

Contestation d'un rapport enquête Alfa

Par panatinaikos, le 30/04/2013 à 14:34

bonjour,

j'ai eu un accident avec un tiers,nous avions etabli le constat d'amiable en temps opportun,nous attendons depuis un an notre remboursement, l'assurance m'a envoyé un enquêteur privé ALFA qui a etabli un rapport suspicieux,j'ai porté plainte auprés du tribunal qui m'a donné tort ? j'ai fais un recours et j'attend jusqu'à ce jour aucune suite...Que dois je faire en pareil cas,merci de me conseiller.Salutations

Par chaber, le 01/05/2013 à 10:44

bonjour

L'assureur a eu un doute sur la véracité du constat amiable et, de ce fait, déclenché une enquête.

[citation], j'ai porté plainte auprés du tribunal qui m'a donné tort[/citation]Quel est le motif donné par le tribunal?

Avez-vous copie du rapport que vous appelez "suspicieux"

Par panatinaikos, le 02/05/2013 à 21:39

hélas non! il est chez mon assureur qui refuse de me donner une copie??? que dois je faire, merci

Par chaber, le 04/05/2013 à 10:45

bonjour

l'assureur a le droit de ne pas vous transmettre le compte-rendu de l'enquête qu'il a diligenté. Mais il vous a certainement communiqué les conclusions.

Je réitère ma question: pourquoi le tribunal vous a-t-il donné tort?

Par gougou, le 04/05/2013 à 18:26

l'assurance adverse affirme que je n'avais pas de permis de conduire au moment de l'accident, alors que c'est faux?

Par chaber, le 04/05/2013 à 18:42

bonjour

si vous êtes titulaire du permis de conduire. Quel est votre problème.

Toujours pas de réponse à la question du tribunal

Par gougou, le 04/05/2013 à 20:29

le tribunal m'a donné tort parceque j'etais assuré en RC-DC (Dommages collision) alors que mon antagoniste lui etait assuré en TR tous risques voilà tout.....est ce équitable tout ce mic mac ?

Par chaber, le 07/05/2013 à 07:21

bonjour

Je n'ai toujours pas compris l'intervention du tribunal: était-ce pour déterminer les responsabilités?

De même, pour la non-intervention de votre assureur, si, comme vous le dites, vous êtes couvert en dommages collisions, que votre permis est valable.

Essayez de préciser davantage:

pourquoi intervention du tribunal?

qui est à l'origine de cette intervention?

y a-t-il eu constat amiable ou de police?

y a-t-il eu alcootest positif?

n'avez-vous pas omis de déclarer à votre assureur un fait quelconque pouvant modifier le contrat?